

**SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT
SAINT-ÉTIENNE LOIRE**

**COMITE SYNDICAL
REUNION DU 05 FEVRIER 2026**

Délibération n° 26-07 : Orientations budgétaires 2026 du Syndicat mixte

VU les articles L. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales
VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'article L 3212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'arrêté préfectoral n°523 en date du 22 décembre 2011 portant création du Syndicat mixte dénommé « syndicat mixte de l'aéroport de Saint-Etienne Bouthéon »
VU les arrêtés préfectoraux n° 292 du 25 octobre 2013, n°73 du 24 mars 2016 et n°240 du 7 août 2017 portant modifications des statuts du Syndicat mixte désormais dénommé « Syndicat mixte de l'aéroport Saint-Etienne Loire »

Le Comité syndical se réunit à l'effet d'examiner les orientations budgétaires 2026 du syndicat mixte de l'aéroport.

Présents :

Mesdames Nora BERROUKECHE – Irène BREUIL – Nicole PEYCELON
Messieurs Jean-Yves BONNEFOI – Sylvain DARDOUILLIER – François DRIOL – Gérard DUBOIS – Luc FRANCOIS -
Guy FRANCON - Jérémie LACROIX – Eric LARDON – Pierre LARDON – Yves PARTRAT – Pierre VERICEL – Daniel
VILLAREALE

Pouvoir :

Monsieur Christophe BAZILE donne pouvoir à Monsieur Eric LARDON
Madame Sylvie BONNET donne pouvoir à Monsieur Jérémie LACROIX
Monsieur Jordan DA SILVA donne pouvoir à Monsieur Yves PARTRAT
Madame Nadia SEMACHE donne pouvoir à Monsieur Yves PARTRAT
Monsieur Philippe VALENTIN donne pouvoir à Monsieur Pierre LARDON

Excusés :

Monsieur Pierrick COURBON

Le conseil syndical a été convoqué le 29 janvier 2026

VOTE A LA MAJORITE ABSOLUE
DES VOIX EXPRIMEES

Le débat des orientations budgétaires doit permettre :

- d'arrêter le niveau des charges de fonctionnement à répartir entre les membres du syndicat mixte au prorata de leur participation financière (budget de fonctionnement)
- d'arrêter les dépenses d'investissement 2026 dont le mode de financement proposé sera le virement de crédit de la section de fonctionnement.

La proposition d'orientations budgétaires intègre les orientations données par le budget d'exploitation de la régie ainsi que les investissements prévus à la PPI pour 2026.

Ces orientations budgétaires 2026 s'appuient sur un budget prévisionnel d'investissement estimé à 1 405 500 € et un budget prévisionnel de fonctionnement estimé à 3 762 209 €.

1-) Budget prévisionnel de fonctionnement 2026

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE**

Au niveau des recettes, le niveau de contributions 2026 des membres du Syndicat Mixte est identique à celui de 2025, qui prend en compte pour la 2^e année consécutive 15% de réduction.

Les dépenses de fonctionnement intègrent la participation de 1 129 000€ au budget de fonctionnement de la régie, les frais généraux du SMASEL pour 37 000€, les frais financiers liés à l'acquisition de l'aéroport pour 41 009€, une participation de 1 450 200€ pour couvrir le programme d'investissement 2026 de la régie.

Les principaux postes de dépenses et de recettes envisagés pour l'exercice 2026 sont les suivants :

DEPENSES		RECETTES	
Participation au déficit de fonctionnement de l'aéroport	1 129 000 €		
Assurance	7 000 €		
Dépenses diverses	20 000 €	Participation membres	1 226 550 €
		<i>Département (43,0 %)</i>	<i>527 416,50 €</i>
Frais de MAD de personnel	10 000 €	<i>St Etienne Métropole (30,5 %)</i>	<i>374 097,75 €</i>
		<i>CCIM (15,0 %)</i>	<i>183 982,50 €</i>
Frais financier des emprunts	41 009 €	<i>LFA (7,0 %)</i>	<i>85 858,50 €</i>
		<i>CCFE (4,5 %)</i>	<i>55 194,75 €</i>
Subventions d'équipement versées	1 450 200 €		
Virement à la section d'Investissement	1 105 000 €	Résultat reporté	2 535 659 €
TOTAL	3 762 209 €	TOTAL	3 762 209 €

Ainsi le **budget de fonctionnement** du syndicat mixte dégage une capacité d'investissement de 1 105 000 € qui permettra de financer les dépenses d'investissements 2026, l'amortissement du capital emprunté et le besoin en trésorerie de la régie (évalué entre 3 et 4 mois de fonctionnement).

2-) Budget prévisionnel d'investissement 2026

Les principaux postes de dépenses et de recettes envisagés pour l'exercice 2026 sont les suivants :

DEPENSES		RECETTES	
Amortissement Emprunts	305 000 €	Virement de la section de fonctionnement	1 105 000 €
Autres créances immobilisées	800 000 €		
Report déficit d'investissement	300 500 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	300 500 €
TOTAL	1 405 500 €	TOTAL	1 405 500 €

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE**

Les amortissements d'emprunts budgétés à hauteur de 305 000 € correspondent au remboursement des emprunts de 5 000 000 € mobilisés en 2015 pour financer l'acquisition de l'aéroport et le remboursement des travaux et investissements réalisés par la CCI pour le compte du syndicat mixte en 2013 et 2014.

Pour financer le besoin en trésorerie de la régie d'exploitation, il est inscrit une avance de trésorerie de 800 000 €.

Ces dépenses d'investissements seront financées par le virement de la section de fonctionnement de 1 105 000€.

Après en avoir délibéré, le comité Syndical prend acte de l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires 2026 fondées sur les éléments présentés ci-dessus.

Nombre de conseillers en exercice : 21 représentant 100 voix
Nombre de votants : 20 représentant 94.625 voix
Suffrages exprimés : 20
Vote POUR : 20 représentant 94.625 voix
Vote CONTRE : 0
Abstention : 0

A Andrézieux Bouthéon, le 5 février 2026

François DRIOL
Président



